



Remboursement d'un voyage par la compagnie d'assurance

Par **maryse1057**, le **20/02/2008** à **14:42**

En avril 2007 je devais effectuer un voyage en Thaïlande.
Voyage annulé car gros problèmes de dos. Je ne me suis pas mise en arrêt de travail car je suis commerciale dans la sté de mon mari et je n'étais pas alitée. Attestation des médecins prouvant par scanner et IRM que je ne pouvais pas faire un circuit de 15 jours dans ces conditions. Refus de remboursement des assurances car pas d'arrêt. 2 mois après l'annulation du voyage j'ai été opérée et le professeur m'a remis un certificat pour une nouvelle demande. Autre refus. J'ai perdu 3800 euros. Que puis-je faire.

Merci pour votre réponse.